Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel

Conseiller fédéral
Président de la Confédération
M. Alain BERSET
Palais Fédéral Ouest
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 6 janvier 2023

http://www.swisstribune.org/doc/230106DE_AB.pdf

VOTRE ENGAGEMENT DU 1er JANVIER 2023 DE PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION / REQUÊTE URGENTE

Monsieur le Président de la Confédération,

En 2022, le peuple suisse a découvert comment Poutine, chef de l'Etat russe, violait les droits de l'Homme garantis par la CEDH avec la fabrique du mensonge.

Ils ont découvert comment le pouvoir de Vladimir POUTINE et de son entourage lui permettait d'utiliser le système judiciaire pour violer les droits de l'Homme de ses compatriotes en imposant l'OMERTA.

Situation avant le 1er janvier 2023

Vous connaissez la demande[1] d'enquête parlementaire, où une élite de citoyens ont constaté la violation des droits de l'Homme garantis par la CEDH en Suisse par notre système judiciaire. Vous savez que cette élite de citoyens a été censurée par l'ETAT en faisant appel à des juges et anciens juges du Tribunal fédéral. Il y a même une expertise de notre compatriote fribourgeois, le Professeur Franz RIKLIN, qui a expliqué comment cela fonctionnait.
Vous savez qu'en 2016, un avocat a dit que les mots ne servaient à plus rien et que la Suisse avait besoin d'un Maurice Bavaud qui abatte un Conseiller fédéral pour mettre fin à cette violation des droits de notre peuple avec cette OMERTA exercée par nos élus.

Avant le 1er janvier 2023, on ne pouvait pas dire en Suisse que :

« L'ETAT C'EST NOUS »

On pouvait seulement dire en Suisse que :

« L'ETAT, C'EST L'ENSEMBLE DES ÉLUS QUI EXERCENT L'OMERTA SUR LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME GARANTIS PAR LA CEDH AVEC LE SYSTÈME JUDICIAIRE »

En d'autres termes l'Etat n'était qu'une poignée de citoyens, dont Me Philippe BAUER, Michael LAUBER, le Dr Adrian URWYLER, étaient d'éminents exemples. Ces derniers utilisaient la fabrique du mensonge pour tromper le peuple. Grâce à l'OMERTA sur leurs mensonges exercée par les autorités de surveillance ainsi que celle des ministres cantonaux et fédéraux, dont les membres du Conseil fédéral, ils ne pouvaient pas être démasqués.

[1] http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

Votre engagement personnel pris après le 1er janvier 2023 :

Pour l'analyse faite ici, je précise que j'applique les lignes directrices d'audit de la norme ISO19011. Je peux le faire parce que j'ai été lead-auditeur certifié en 2016 avec le meilleur examen de ma volée. Il en résulte que mes observations sont fondées sur une méthode d'audit certifiée et maîtrisée, reconnue par la plupart des organismes européens.

Rappel de faits importants

(1) En Suisse, il est estimé que plus du 90% des citoyens, soit la majorité des citoyens, est apolitique

En 2007, l'élite de citoyens - qui a déposé la demande d'enquête parlementaire sur la violation de la CEDH par l'appareil judiciaire - est entendue par un médiateur nommé par le Parlement vaudois. Ces citoyens peuvent affirmer en toute légitimité que : « l'Etat c'est nous », alors que les ministres (du latin Minister) sont les serviteurs du peuple, et ils ne peuvent pas juger leurs propres actes.

Ces citoyens rappellent à leurs élus que les magistrats sont payés avec les deniers publics, et que les citoyens souverains attendent en retour une justice en laquelle le public peut faire confiance, je cite[2] :

«LES MAGISTRATS SONT PAYÉS PAR LES DENIERS PUBLICS. EN RETOUR, LE PUBLIC ATTEND UNE JUSTICE EN LAQUELLE IL PEUT FAIRE CONFIANCE »

Cette élite de citoyens, dont un de mes avocats, a été censurée par les Autorités de surveillance de l'Etat, alors que ces citoyens peuvent affirmer en toute légitimité qu'ils sont l'Etat.

Depuis lors, sans exception, toutes les Autorités de surveillance suisses, dont les élus du Parlement à Berne, ont exercé l'OMERTA sur ces crimes commis avec l'appareil judiciaire, à l'instar de Poutine

(2) Un haut magistrat qui viole les droits de l'Homme avec son pouvoir commet un acte de barbarie

Le 8 décembre 2022, pour la première fois, l'ambassadeur suisse en Ukraine, Claude WILD, a été invité à qualifier les actes de Poutine. Pour décrire le comportement de Poutine, il a fait observer qu'un haut magistrat payé avec les deniers publics qui viole les droits humains avec la protection de l'appareil judiciaire de son pays commet des actes de barbarie. C'est pire que des actes de terrorisme, car les citoyens ne peuvent plus faire confiance aux dirigeants de l'Etat !

(3) L'OMERTA des Autorités de surveillance à l'origine des actes de barbarie en Suisse

L'élite de citoyens suisses, qui s'est annoncée témoin de la violation de la CEDH par l'appareil judiciaire, s'est vu censurée par des élus du Parlement (membre des autorités de surveillance) qui ont fait appel à des juges fédéraux nommés par les partis. Avant 2023, le Conseil fédéral ne travaillait pas ensemble avec cette élite de citoyens suisses qui s'est annoncée témoin de la violation de la CEDH, au contraire il la combattait.

(4) De votre connaissance de cette OMERTA en tant que Président de la Confédération en 2018

En 2018, lorsque vous avez exercé votre premier mandat de Président de la Confédération, vous avez été dûment informé de ces actes de barbarie commis par cette poignée de citoyens qui ne représentaient pas l'Etat. Vous n'avez pas brisé l'OMERTA. En 2021, lors du scandale de Michael LAUBER, vous avez demandé des précisions sur cette violation des droits garantis par la CEDH, au commissaire Lorenzo Righini.

(5) De l'OMERTA des Autorités de surveillance qui n'a pas été brisée par le Conseil fédéral

Comme vous le savez suite aux questions que vous avez posées au Commissaire Lorenzo Righini et aux réponses que vous avez reçues de ce dernier, dont le courrier qui lui avait été remis en mains propre le 11 février 2021, le Conseil fédéral n'a pris aucune mesure curative et corrective pour mettre fin à cette OMERTA exercée par toutes les autorités suisses de surveillance sur la violation de la CEDH par nos juges et anciens juges fédéraux. Vous n'avez écouté ni le Pape, ni la Chamane pour parler du respect des Valeurs de la Constitution avant que Poutine montre le prix de l'OMERTA, avec les morts qu'elle provoque.

[2] http://www.swisstribune.org/doc/070116DP_FR.pdf

En résumé, de 2018 à 2021 le Conseil fédéral savait que la demande d'enquête parlementaire décrivait un droit qui n'existe pas. Vous saviez qu'elle servait à une poignée d'élus comme Michael LAUBER, Me Philippe BAUER, le Dr Adrian URWYLER, à violer les droits du peuple garantis par la CEDH avec des codes de procédures qui ne permettent pas de respecter la Constitution. Vous saviez que c'est l'OMERTA imposée par les Autorités de surveillance ainsi celle imposée par le Conseil fédéral qui permettaient à cette poignée de citoyens de violer les articles 9 et 35 de la Constitution fédérale, avec des actes de barbarie.

En 2022, le Conseil Européen a été avisé que le Président du Conseil fédéral, Ignazio CASSIS, ne voulait pas faire respecter les droits garantis par la CEDH, dont le droit d'être assisté par un avocat. Il devenait nécessaire de rappeler que la Suisse a une Constitution fédérale qui est bafouée par une poignée de citoyens et des autorités de surveillance qui imposent l'OMERTA sur la violation des droits garantis par la CEDH.

Votre allocution du 1er janvier 2023 de Président de la Confédération portant sur le respect de la Constitution

Lors de votre premier mandat en 2018, vous étiez au courant de la violation des Valeurs de la Constitution par nos magistrats. Vous avez observé l'OMERTA. Comme Bula, président du Brésil, dont l'intégrité avait été mise en cause lors de son mandat précédent, en étant de nouveau élu vous avez décidé de rappeler que la Suisse a une Constitution et que vous voulez respecter les droits de l'Homme. Vous avez changé de cap. Vous vous êtes engagé cette fois à travailler ensemble avec les citoyens qui peuvent légitimement dire : l'Etat c'est nous.

Votre engagement respectueux de la CEDH du 1er janvier 2023

(1) Vous avez choisi le cadre du musée national pour votre 1ère allocution de Président de la Confédération

Alors que vous ne l'aviez pas fait en 2018, lors de votre mandat de Président de la Confédération, pour ce nouveau mandat, vous avez choisi le cadre du musée national pour faire hommage à la Constitution suisse. C'est un engagement très fort, puisque les Valeurs de cette Constitution ont été violées par le Conseil fédéral ces dernières années.

En introduction, vous dites : « nous avons toujours privilégié ce qui nous unis plutôt que ce qui nous divise et ainsi renforcé notre cohésion »

(2) Comme « pilier de la Suisse » vous invoquez la Constitution fédérale et ses Valeurs

Vous montrez le livre de la Suisse, où chaque citoyen peut lire :

« L'ETAT, C'EST NOUS »

Vous rappelez alors comment fonctionne ce pilier de la Suisse, en disant que :

« S'engager c'est s'ouvrir, s'engager c'est le contraire du repli sur soi, et c'est se rendre compte que les problèmes des autres deviendront tôt ou tard nos propres problèmes »

En résumé, vous êtes le premier Président de la Confédération qui est devenu conscient qu'il n'est plus tolérable qu'une poignée d'élus comme Me Philippe BAUER, le Dr Adrian URWYLER, …., tous les membres des Autorités de surveillance, ne travaillent pas ensemble avec l'élite de citoyens qui a constaté la violation de la Constitution et des droits garantis par la CEDH. Vous avez pris l'engagement de travailler ensemble pour faire respecter ce pilier de notre ETAT de droit qui est la Constitution fédérale.

De votre devoir et challenge en 2023

Par la présente, je vous informe qu'une plainte pénale a été déposée contre le Président du Tribunal fribourgeois, Laurent SCHNEUWLY, il veut détruire les Valeurs de la Constitution en faisant dominer les droits inférieurs sur les droits supérieurs, alors qu'en cas de conflit de droit c'est le droit supérieur qui doit dominer.

Son action peut vicier de manière crasse les élections fédérales de 2023, suite à l'OMERTA imposée par toutes les AUTORITÉS de surveillance, et la violation de l'accès à des juges fédéraux indépendants, voir pièce[3] ci-jointe référence 230101DE_GC avec ses annexes.

[3] http://www.swisstribune.org/doc/230101DE_GC.pdf

Requête urgente

Comme le Président du Parlement fribourgeois, M. Bruno BOSCHUNG, avait constaté que le droit décrit dans la demande d'enquête parlementaire, violait les droits de l'Homme garantis par la CEDH. Comme il n'a pu obtenir aucune réponse des Autorités de surveillance de l'appareil judiciaire, dont le Président du CMAG, le Dr Adrian URWYLER, sur l'existence de ce droit qui a provoqué la demande d'enquête parlementaire……,

…, comme Me Philippe BAUER et tous les juges fédéraux ont imposé l'OMERTA sur ce droit qui sert à commettre des actes de barbarie et que ces derniers, à l'instar de Poutine, peuvent s'en servir pour vicier les élections fédérales de 2023, en trompant le peuple sur les Valeurs des candidats qui se font élire,…

…, comme le conseiller fédéral IGNAZIO CASSIS, Président de la Confédération en 2022, a clairement indiqué qu'il ne voulait pas faire respecter les droits garantis par la CEDH en imposant l'OMERTA sur les juges fédéraux qui violent de manière crasse le respect de l'article 9 et 35 de la Constitution ainsi que les droits de l'homme garantis par la CEDH dans leurs décisions,…

…, comme le Commissaire Lorenzo Righini, vous avait informé de cette situation en 2021. En particulier, comme vous deviez savoir que j'ai reçu des menaces de mort et que mon employeur a été contraint de me limoger si je ne cédais pas au chantage de professionnels de la loi, membres de l'Ordre des avocats, qui ne voulaient pas faire respecter les Valeurs de la Constitution et celles de la CEDH à l'instar de Poutine,…

…..par la présente, je vous demande de m'indiquer par retour du courrier le nom et l'adresse exacte d'une Autorité de surveillance qui puisse faire respecter les Valeurs de la Constitution dont les articles 9 et 35 de la Constitution. Je rappelle que les exigences minimales que doit remplir une Autorité de surveillance sont :

- d'une part de ne pas imposer l'OMERTA sur la violation de la CEDH témoignée par l'élite de citoyens qui a déposé la demande d'enquête parlementaire.
- d'autre part de répondre immédiatement à ces questions en respectant l'élite de citoyens qui a rappelé que : « les magistrats sont payés par les deniers publics. En retour, le public attend une justice en laquelle il peut faire confiance ». Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Si cette Autorité de surveillance n'existe pas, alors il vous faut agir comme vous l'avez fait face au Coronavirus. Vous avez rappelé que le pilier de notre Etat de droit est la Constitution, vous savez qu'en cas de conflit de droit, c'est toujours le droit supérieur qui doit dominer. Vous savez que vous n'avez pas le droit de permettre à des magistrats ou à des « Philippe BAUER » de violer de manière crasse le pilier de notre Etat de droit, soit la Constitution, en faisant dominer le droit inférieur sur le droit supérieur en cas de conflit de droit.

Comme l'Etat c'est nous, et en particulier le soussigné, en parallèle, je vous fais suivre un message à distribuer à vos enfants ainsi qu'à tous les enfants des élus pour qu'ils sachent comment ils peuvent s'engager pour que le problème des élus ne deviennent pas leurs problèmes. Ainsi, ils seront informés des raisons pour lesquelles, le 11 octobre 2006, le médiateur avait dit regretter que les orphelins des élus de Zoug n'ont jamais su pourquoi leurs parents sont morts. Ils auront ainsi un conseil pour éviter que cela se reproduise et pour privilégier les Valeurs qui leur permettent de s'unir avec la devise :

« L'ETAT, C'EST NOUS »

En vous remerciant d'avoir rappelé dans votre allocution que nous avons une Constitution et que vous voulez travailler ensemble avec les citoyens, en étant conscient que le problème des citoyens - dont les droits sont violés par une poignée d'élus - devient tôt ou tard votre propre problème de Président de la Confédération. Je vous transmets mes meilleurs Vœux pour 2023.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, mes salutations cordiales.

Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/230106DE_AB.pdf